

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 54 (1962)
Heft: 11

Artikel: Cinquante ans d'activité de la CEO
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cinquante ans d'activité de la CEO

par Max Weber

Au cours de l'automne 1912, l'Union syndicale et le Parti socialiste suisse ont décidé d'instituer une Commission nationale de l'éducation ouvrière chargée de coordonner les efforts déployés – jusqu'à ce moment en ordre dispersé – pour promouvoir la formation des travailleurs. A cette époque, c'était avant tout la Société du Grutli qui se consacrait à l'éducation civique du citoyen, du travailleur surtout. Dans quelques villes, les organisations qui groupaient les ouvriers allemands occupés alors en Suisse se vouaient également à cette tâche. Mais la longue durée du travail, les bas salaires et les pesants soucis matériels des travailleurs ne permettaient pas de mettre sur pied une œuvre éducative conçue de manière à répondre aux véritables besoins.

Les conditions de l'éducation ouvrière

Certaines conditions doivent être remplies pour que le travailleur puisse participer au même titre que les autres milieux à la vie culturelle de la nation. Il doit disposer avant tout de *loisirs suffisants*, ainsi que d'un salaire assez élevé pour le libérer des soucis les plus tenaces de l'existence quotidienne.

En 1877, la loi fédérale sur les fabriques, la première loi fédérale de protection ouvrière, avait limité la durée du travail à 11 heures par jour du lundi au vendredi et à dix heures le samedi. Elle a été appliquée sans changement pendant près de trente ans. La révision qui est intervenue en 1905 s'est bornée à ramener à neuf heures la durée du travail du samedi (qui devait prendre fin à 17 heures).

Une enquête faite en 1911 a révélé que 80% des ouvriers de fabrique travaillaient de 59 à 64 heures par semaine. Si l'on songe que les déplacements entre les lieux de domicile et de travail exigeaient beaucoup plus de temps qu'aujourd'hui, on conviendra que l'ouvrier ne disposait guère des loisirs qu'exige toute formation intellectuelle. De surcroît, le travail, qui n'était pas aussi fortement mécanisé que maintenant, exigeait un effort physique plus grand. L'ouvrier quittait l'usine épuisé. Les efforts d'éducation ouvrière étaient limités avant tout au secteur de l'artisanat, où les travailleurs, mieux organisés qu'ailleurs, avaient déjà imposé certaines réductions de la durée du travail.

Il est utile que les jeunes lecteurs d'aujourd'hui aient une idée plus nette de la situation des travailleurs d'alors, de même que des améliorations considérables que le mouvement ouvrier a imposées dans un laps de temps relativement court.

En 1919, au lendemain de la première guerre mondiale, une nouvelle révision de la loi fédérale des fabriques a généralisé la semaine de 48 heures. Dans quelques branches importantes, les syndicats avaient déjà réalisé ce progrès social. On

enregistrait, parallèlement, une augmentation progressive des salaires réels, de sorte que les travailleurs avaient désormais la possibilité de participer plus largement à l'effort d'éducation ouvrière.

Le mouvement ouvrier n'a rien négligé pour promouvoir cette éducation. Il avait besoin de militants capables d'occuper les postes de confiance au sein des comités et des secrétariats et de le représenter au sein des autorités politiques, de collègues disposant de connaissances plus larges que celles que l'on acquiert à l'école primaire. Dès le début, l'éducation ouvrière a libéré des énergies, révélé des dons qui, sans elle, fussent demeurés inemployés.

La première Commission nationale de l'éducation ouvrière

Il est tout à l'honneur des organes dirigeants du mouvement ouvrier d'avoir reconnu la nécessité de développer de manière systématique le travail éducatif. L'Union syndicale avait délégué au sein de la première Commission nationale de l'éducation ouvrière les collègues Herman Greulich, Marie Walter, Auguste Huggler, Marius Fallet et A. Graber (remplacé ultérieurement par A. Grosspierre); de son côté, le Parti socialiste avait désigné Otto Lang, Robert Grimm, Paul Pflüger, Ernest Nobs et Moritz Mandel. Le siège de la Commission était à Zurich. Au sein du bureau, Herman Greulich, qui gérait alors le Secrétariat ouvrier, a joué un rôle déterminant. La Commission a aussitôt créé des centres locaux dans les grandes villes et ouvert des bibliothèques.

Le premier rapport de la Commission a été publié au cours de l'été 1913. Il relève la constitution de centres locaux d'éducation ouvrière dans douze villes. Dans nombre de localités, le travail éducatif était assumé par les sections syndicales et la section du parti, mais sans constituer un organisme spécial. Le nombre des centres passa bientôt à vingt. Pendant l'hiver 1913/1914, l'éducation ouvrière organisa des cours sur l'économie et le socialisme, sur la philosophie et les sciences naturelles, de même que des cours d'italien et de comptabilité pour les militants. La Commission d'éducation ouvrière édita une nomenclature des conférenciers, parmi lesquels figuraient nombre de personnalités du mouvement ouvrier d'alors. La Commission recommandait aux organes locaux de verser des honoraires pour chaque conférence (dix francs aux membres des organisations ouvrières). Il est intéressant de relever que les manifestations artistiques occupaient une place de choix dans les programmes. Les questions scolaires, les problèmes concernant les femmes et les jeunes gens, la lutte contre l'alcoolisme n'étaient pas oubliés.

Mais alors que cet effort commençait à porter ses fruits, il a été interrompu par la première guerre mondiale.

A l'issue du conflit, la Commission d'éducation ouvrière a été reconstituée. Les travaux administratifs ont été confiés au secrétariat du Parti socialiste suisse. La Commission a été tout d'abord présidée par Hermann Rupf, puis par Hans

Vogel. Le secrétariat était assumé par Ernest Reinhard pour la Suisse allemande et par Paul Graber pour la Suisse romande. La très sensible réduction de la durée du travail a mis le nouvel organisme en mesure de développer très rapidement son activité. En 1921, on comptait déjà une centaine de centres locaux d'éducation ouvrière. Mais ils ne déployaient pas tous une égale activité. Nombre d'entre eux vivaient en veilleuse.

Un cours pour bibliothécaires donné par Luitpold Stern (Vienne) imprima une forte impulsion à la création de bibliothèques ouvrières. La Commission centrale organisa des tournées de conférenciers étrangers. La liste des conférences, éditée chaque année, offrait un choix très varié. Plus de septante personnalités s'étaient mises à disposition. Voici les principaux thèmes traités:

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1. Problèmes économiques | 8. Sciences naturelles |
| 2. Le socialisme | 9. Hygiène et sport |
| 3. Les problèmes du syndicalisme | 10. Géographie et voyages |
| 4. Le mouvement coopératif | 11. Religion et philosophie |
| 5. Histoire | 12. Arts et littérature |
| 6. Droit constitutionnel
et questions de droit | 13. Récitations, théâtre, musique |
| 7. Education et instruction | 14. Divers |

La Centrale suisse d'éducation ouvrière

En 1922, la Commission nationale est devenue la Centrale suisse d'éducation ouvrière, à la suite d'un accord passé entre l'Union syndicale et le Parti socialiste. Chacune des deux organisations s'engageait à verser 10 centimes par membre et par an. Le comité directeur était composé de huit représentants de l'USS et de cinq représentants du PSS. Pour établir le contact avec les centres locaux et tous ceux qui participaient à l'éducation ouvrière, la nouvelle Centrale créa une revue en langue allemande («Sozialistische Bildungsarbeit»), complétée par un supplément destiné aux bibliothécaires ouvriers.

Par la suite, la CEO a organisé des *cours de vacances*. Mais les travailleurs de l'économie privée qui bénéficiaient de congés payés étant encore peu nombreux, les premiers cours ont été fréquentés avant tout par des fonctionnaires des organisations ouvrières et des hommes de confiance des services publics. Le premier cours, qui a duré deux semaines, s'est déroulé à l'Ecole polytechnique fédérale, avec la collaboration de Karl Dürr, secrétaire de l'USS; du professeur Lederer (Heidelberg); du professeur Reichesberg (Berne), d'Otto Lang et de O. Wyss. Au programme figuraient des problèmes syndicaux et économiques, ainsi que diverses questions concernant le droit du travail. Ces cours de vacances sont devenus une institution permanente de la CEO.

Par la suite, la CEO a organisé un premier voyage d'étude à l'étranger. Les participants ont visité les institutions d'éducation du mouvement ouvrier allemand. Au lendemain de ce voyage, quelques collègues suisses ont suivi les cours de l'Académie du Travail de Francfort.

Depuis 1927, l'Union syndicale assume la gestion du secrétariat de la CEO. Karl Dürr est alors devenu président et le soussigné secrétaire de la CEO. Les publications relatives à l'éducation ouvrière ont été désormais publiées dans la *Gewerkschaftliche Rundschau* et dans la *Revue syndicale*. Depuis 1929, elles font l'objet d'un supplément spécial (*Die Bildungsarbeit*). En liaison avec cette réorganisation, les membres romands de la commission ont constitué un comité pour la Suisse française. Charles Schürch a assumé la direction de l'éducation ouvrière dans cette région du pays. A la suite du décès de Karl Dürr, au début de 1928, la présidence de la CEO a été confiée à Martin Meister.

Le rôle grandissant du cinéma et de la radio a exigé une nouvelle extension de l'activité de la CEO. Pendant un certain temps, elle a mis des conférenciers à la disposition de la radio. Ultérieurement, les centres locaux de Berne, de Bâle et de Zurich ont été invités à faire des propositions aux studios locaux en ce qui concerne l'aménagement des programmes. Par la suite cependant, les relations avec la radio ont été de nouveau assurées par la CEO.

Avec la *diffusion de films*, la CEO a abordé une tâche nouvelle et importante. Il ressort d'une enquête faite en 1928 que cette initiative, au début du moins, n'avait pas soulevé un très vif intérêt parmi les centres locaux. Ils avaient néanmoins souhaité que la CEO continuât à suivre ce problème. Au cours de l'année suivante, la CEO a fait un premier essai. Elle a diffusé trois films. Mais la demande était encore faible. Les centres locaux et les organisations ouvrières ne disposaient pas encore de possibilités suffisantes de projeter des films à des conditions n'entraînant pas des dépenses excessives. Un accord passé avec le Cinéma scolaire et populaire suisse eut pour effet d'atténuer les difficultés. Mais la diffusion de films n'a vraiment pris un essor réjouissant que dès le moment où la CEO a pu mettre à disposition un appareil de projection et un opérateur. Simultanément, des organisations syndicales locales ont loué des appareils. L'introduction du film étroit a donné une très forte impulsion à l'activité cinématographique de la CEO. Le film joue aujourd'hui un rôle considérable dans l'éducation ouvrière.

Les cours de vacances ont été développés. Plusieurs cours ont été organisés chaque année dans différentes régions. En liaison avec les cours spéciaux destinés aux jeunes gens, la CEO a édité un livre de chant «Wir singen», qui a connu plusieurs rééditions. Chaque année, la CEO réunit une conférence nationale de l'éducation ouvrière, qui permet de fructueux échanges de vues entre les représentants des commissions locales.

La CEO avait pris une telle extension et ses tâches avaient augmenté de telle sorte qu'elles exigeaient la présence d'une personne qui s'y vouât entièrement. Conscients de cette nécessité, la Commission d'éducation ouvrière et le Comité syndical décidèrent d'engager un secrétaire permanent. Leur choix porta sur le collègue *Hans Neumann*, qui entra en fonction au cours de l'automne 1932. Pendant près de trente ans, il a voué le meilleur de lui-même à cette mission. Seule la mort l'a arraché à la tâche qu'il aimait. En 1932, le soussigné a accepté la présidence de la Commission suisse d'éducation ouvrière. Il a exercé ce mandat jusqu'en 1944. Il a été remplacé par le collègue *Giacomo Bernasconi*.

Sous l'impulsion de Hans Neumann, la CEO a pris un grand développement. Non seulement le nombre des cours a considérablement augmenté, mais on a procédé à une certaine division du travail. La CEO a organisé des cours distincts pour les fonctionnaires des organisations, les hommes de confiance, les femmes, les jeunes gens, de même que des cours techniques destinés aux opérateurs de cinéma, aux bibliothécaires, aux spécialistes de l'assistance sociale (pendant la guerre). La diffusion de films a été intensifiée. La CEO a mis sur pied des expositions itinérantes pour initier mieux les travailleurs aux bons livres et aux bonnes reproductions. Elle a mis à leur disposition d'excellentes lithographies à des prix très modestes. La CEO s'est également employée à aménager les manifestations ouvrières de manière plus attrayante. Elle a organisé, en collaboration avec la Société suisse des écrivains et Pro Helvétia, des concours pour doter les troupes d'amateurs de pièces appropriées. La CEO a diffusé dans la presse des articles consacrés aux problèmes de l'éducation ouvrière.

Au cours des années, la CEO a noué d'utiles contacts avec les organisations et institutions qui se consacrent à l'éducation des adultes. Elle a été invitée à déléguer des représentants au sein des organes de la Bibliothèque populaire suisse, des sociétés coopératives de radiodiffusion, de la Chambre suisse du cinéma, de Pro Helvétia, de l'Association suisse pour l'éducation des adultes, de l'Œuvre suisse des publications pour la jeunesse, de l'Association suisse des bibliothécaires, etc. Cette forte extension de l'activité de la CEO a exigé, en 1948, l'engagement d'un secrétaire-adjoint. *Bruno Muralt* a assumé cette fonction jusqu'à la mort du collègue Neumann, auquel il a succédé en qualité de secrétaire.

Il va sans dire que l'activité de la CEO est axée avant tout sur les exigences actuelles. Au cours des années trente, par exemple, elle a mis l'accent sur les problèmes économiques et sur la crise politique de l'Europe, sur la défense de la démocratie face au fascisme et au national-socialisme. Dans son rapport de 1931, la CEO relevait que sa tâche immédiate consiste avant tout à former les travailleurs afin qu'ils soient mieux en mesure de résister aux offensives dirigées contre le mouvement ouvrier, à la politique de déflation, à la baisse des salaires et au démantèlement de la politique sociale. Le rapport de 1932 insistait sur la

nécessité de bien connaître la nature du fascisme et les raisons profondes de son dynamisme. «La lutte pour la sauvegarde des droits et des institutions démocratiques est une nécessité vitale pour le mouvement ouvrier.» On peut dire sans présomption que l'activité déployée par la Centrale suisse d'éducation ouvrière au cours d'années décisives a été une contribution essentielle à la *défense spirituelle du pays*.

«Si la Suisse, écrivions-nous dans le rapport d'activité de la CEO pour la période 1936-1938, a pu affirmer la vitalité de ses institutions démocratiques, lutter avec succès contre l'infiltration des idées fascistes, la Centrale suisse d'éducation ouvrière y a fortement contribué, même si son action s'est plutôt déroulée à l'arrière-plan.»

La seconde guerre mondiale a également imposé une certaine réduction de l'activité de la CEO. Mais notre institution est demeurée l'un des foyers de la défense spirituelle du pays. Parallèlement, elle s'est préparée aux tâches nouvelles qui attendaient le mouvement ouvrier au lendemain de la conflagration mondiale.

L'Ecole ouvrière suisse

4 à 5% seulement des étudiants des hautes écoles appartiennent à des familles ouvrières. La Suisse n'a pas lieu d'être fière. Ces chiffres démontrent, en effet, que notre démocratie est encore loin d'ouvrir à tous les jeunes gens doués la possibilité d'accéder aux études supérieures indépendamment de leur situation sociale. Les dons de l'esprit n'étant pas moins répandus parmi les travailleurs que dans les autres milieux de la population, notre pays laisse donc en jachère une partie de ses ressources intellectuelles. Aujourd'hui comme hier, une forte proportion des jeunes gens sont contraints dès la fin de la période de scolarité obligatoire, d'entrer dans la vie professionnelle pour contribuer à l'entretien de la famille. Leur formation est interrompue prématurément. C'est une perte, et pour eux et pour la communauté.

Il n'en reste pas moins que le mouvement ouvrier fait un grand effort pour améliorer la formation de ces jeunes gens. Il offre à nombre d'entre eux la possibilité d'occuper des responsabilités au sein des organisations syndicales et politiques, des parlements et des autorités. L'exercice de responsabilités est peut-être la plus précieuse des écoles. Beaucoup de ces jeunes complètent eux-mêmes leur instruction. Mais les tâches qui leur sont confiées sont généralement si lourdes, si absorbantes que nombre de ces militants vont au plus pressé, se contentent de faire face aux exigences quotidiennes et ne peuvent pas faire fructifier tous leurs dons. Ils sont partis dans la vie avec une hypothèque: l'absence d'une formation fondamentale et systématique.

Ces constatations, comme aussi les heureux résultats de l'activité des collègues ouvriers – dans les pays scandinaves notamment – nous ont fait sentir la nécessité d'offrir, à un échelon supérieur à celui des cours d'hommes de confiance d'une semaine, une formation analogue à nos jeunes gens.

En janvier 1946 a été constituée la *Fondation de l'Ecole ouvrière suisse*, dotée d'un capital de 70 000 francs. Elle avait pour but la création et l'entretien d'une école permanente. Pour assurer à cette institution les moyens financiers nécessaires et lui conserver son caractère initial, les promoteurs de cette initiative ont constitué, le 23 mars 1946, une *Association pour le développement de l'Ecole ouvrière suisse* à laquelle des fédérations, des organisations locales et nombre de personnes physiques, des anciens élèves avant tout, ont adhéré par la suite. La nouvelle institution a commencé son activité la même année. Depuis lors, à une exception près, l'école a ouvert ses portes chaque année pour deux sessions de quatre semaines. Pour permettre aux participants de disposer du temps nécessaire, la première session a lieu pendant l'automne et la seconde pendant le printemps de l'année suivante. Le programme comprend une introduction aux doctrines économiques, des cours de droit et de droit du travail; l'enseignement porte également sur les diverses branches des assurances sociales. La langue, les travaux de rédaction et d'élocution ne sont pas négligés. L'esprit de camaraderie et de solidarité est particulièrement cultivé. D'emblée, d'excellents pédagogues, des spécialistes des administrations publiques, des fonctionnaires du mouvement syndical et quelques professeurs d'université se sont mis à la disposition de l'école. La Fondation prend en charge les honoraires du personnel enseignant et les frais d'administration. Les dépenses pour le logement et l'entretien sont supportées en partie par les participants, en partie par les organisations qui les délèguent. La Fondation accorde également des bourses. A la suite des versements effectués par l'Association pour le développement de l'Ecole ouvrière et d'autres dons, la fortune de l'institution est passée à 352 000 francs.

Jusqu'à maintenant, seuls quelques cours ont été organisés en Suisse romande. Le nombre des participants, leur entrain, leur zèle, le fait aussi que la plupart des anciens élèves assument des responsabilités au sein de notre mouvement démontrent mieux que tout autre commentaire que l'Ecole ouvrière suisse répond à une nécessité – et aux espoirs que l'on avait mis en elle.

Bien des vœux demeurent inaccomplis. Des cours limités à huit semaines impliquent une trop forte concentration de l'enseignement. Il serait souhaitable d'en étendre la durée. Bien que nous soyons reconnaissants aux fédérations de mettre leurs maisons de vacances à disposition, il serait néanmoins désirable que l'institution disposât de son propre immeuble, ce qui permettrait une organisation plus rationnelle de l'enseignement.